

LES SITES AEMA.ESPACE-GESTIONPRIVEE.NET - GESTIONPRIVEE-AEMA.COM - AEMAGROUPE.NET - AEMA-GROUPE.NET

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site a été créé le 30/05/2023. Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 13/07/2023. Il est usurpé le nom de la MACIF. La société a introduit un recours le 16 juin pour récupérer 2 des 4 noms concernés. Le 17/07/2023, le site [abe-infoservice.fr](#) a placé plusieurs autres noms frauduleux sur sa liste noire.

Le site [aema-groupe.net](#)

Il a été créé le 14/06/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/aema-groupe.net>

Le site [gestionprivee-aema.com](#)

Il a été créé le 22/06/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/gestionprivee-aema.com>

Le site [aemagroupe.net](#)

Il a été créé le 30/05/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/aemagroupe.net>

Le site espace-gestionprivee.net

Il a été créé le 30/05/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/espace-gestionprivee.net>

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le nom aema.gestionprivee.net en liste noire par l'AMF est en fait l'accès à la partie privée d'un site qui devrait avoir comme nom AEMA...

Il s'agit en fait d'un sous nom de domaine du site espace-gestionprivee.net

Les informations juridiques

Il a été constaté que la MACIF a introduit le 16/06/2023 deux recours pour récupérer la propriété des noms de domaines suivants :

aema-groupe.net

aemagroupe.net

Les requêtes sont enregistrées sous les références D2023-2603 et D2023-2604 sur le site DNDISPUTES

https://www.dndisputes.com/search?domain_includes_letter=true

Le site gestionprivee-aema.com est sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 17/07/2023.

Le site aemagroupe.net est sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 17/07/2023.

Le site aema-groupe.net est sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 17/07/2023.

<https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites>

Le site aema.espace-gestionprivee.net est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 13/07/2023.

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter

à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que

vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

